

Bilan des 3 premières tables rondes

Les 4 tables rondes de concertation suite à l'annonce de Manuel Valls ont lieu tous les jeudis de juillet.

Sont présents la CGT, la CFDT, FO, la CGC, le MEDEF, la CGPME, bcp d'employeurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel (syndecac, ufisc, Syndicat des prod indépendants, ass prod cinéma, etc ..), la CIP, Recours Radiation, entre autres.

Lors de la première table ronde de présentation du 3 juillet, la CIP accompagnée de Recours Radiation (association de chômeurs) a été stigmatisée et dénoncée par la CFDT, FO et le MEDEF. Grâce à la lutte nous sommes autour de cette table et pouvons leur dire tout ce que nous n'avons jamais pu. Sans surjouer l'évènement, c'est la première fois que nous pouvons faire entendre notre voix. Passées les insultes des uns et des autres auxquelles nous n'avons pas répondu, nous avons été « confirmés » par le trio : Combrexel ,Archambault, Gille.

Lors de la 2^{ème} table du 10 juillet sur les questions de précarité et d'abus, nous avons parlé de Pôle Emploi Service zone de non droit. Nous avons mis en avant toutes les règles appliquées illégalement et qui pénalisent les chômeurs quotidiennement. Notamment tout ce qui concerne le GUSO, les déclarations tardives non prises en compte et les indus réclamés (l'ex de Djamel Chaar qui s'est immolé par le feu devant un pôle emploi a été pris en exemple), les contrôles mandataires et les coupures de droit à priori, sur un simple doute. Ceci est hors la loi et pourtant ces règles sont appliquées tous les jours.

Nous avons obtenu un groupe de travail avec les responsables des organismes dès septembre sur les questions suivantes :

- Problèmes liés au GUSO et à l'application de règles qui n'existent pas
- Les remboursements d'indus et les déclarations tardives : ce point concerne l'ensemble de l'assurance chômage, les déclarations tardives doivent être prises en compte pour la recherche des droits
- Les congés maternité et maladie
- La suspicion permanente des chômeurs et les coupures de droits sur le doute.
- Les contrôles mandataires (pour les compagnies)

Lors de cette table, pour une grande majorité des participants, le débat n'a pas tourné autour de la précarité, mais de l'intermittence ! En effet, pour beaucoup d'entre eux, l'unique réponse passe par le CDI, le CDI, le CDI. Nous avons bien sûr rappelé que 6 chômeurs sur 10 tout comme 6 intermittents sur 10 ne sont pas indemnisés et que l'enjeu est de construire un système juste et pérenne.

Lors de la 3^{ème} table ronde du 17 juillet sur « l'architecture du régime », nous avons abordé le sujet qui fâche. Pour mémoire Le Medef, la Cfdt et FO avaient déjà déclaré qu'ils n'étaient pas là pour ça, que l'accord en lui-même était l'affaire des partenaires sociaux. La CGT a ouvert le bal en déployant les propositions du comité de suivi, le syndecac a appuyé. Le Medef a pris la parole pour redire qu'il n'était pas question de renégocier l'accord, que la convention était signée jusqu'en 2016. La CFDT et FO sont sur les mêmes positions mais acceptent que toutes les propositions soient sur la table et étudiées. La CFDT a même été jusqu'à réclamer un audit de l'accord de 2006 renouvelé (et aggravé) en 2014 ! On peut se demander pourquoi cet audit n'a pas été demandé plus tôt ! La CIP a donc interpellé le trio sur cette situation de blocage. Le problème n'est pas tant que le Medef ne soit pas d'accord avec nous sur le fond, le problème

est qu'ils annoncent dès le début qu'il n'y aura pas de négociation. Le trio par la voix de Combrexel a dit que c'était une posture de début de concertation, qu'il fallait attendre que tout soit chiffré. Puis nous avons demandé un bon nombre de chiffrages afin qu'ils soient public, notamment tout ce qui vise à démontrer qu'un intermittent ne coûte pas plus qu'un chômeur. De plus nous avons demandé des comptes sur la gestion de l'Unedic et ses 6 milliards de dépenses pour l'année 2011 par exemple. A été rappelé que tout l'accord était mauvais et que l'activité réduite était particulièrement attaquée. Nous avons mis en avant le caractère vertueux du retour à la date anniversaire, 507h, 12 mois. Nous avons attaqué les droits rechargeables quand nous avons évoqué les règles de coordination, c'est-à-dire les règles qui permettraient de cumuler des heures du régime général pour ouvrir des droits aux annexes 8 et 10.

Le 24 juillet prochain, il sera question de la gouvernance de l'Unedic : cela intéresse beaucoup les signataires parce qu'ils entendent demander de l'argent à l'état. Nous ne voulons pas sortir de l'interprofessionnalité, ce serait un grave danger.

A propos de cette « concertation », la discussion continue et se pose sur « y être ou ne pas y être ». La décision d'y participer a été la bonne. Elle permet de savoir ce qui s'y passe, de mettre en avant nos propositions. Si nous n'y étions pas allés, on nous aurait dit : vous ne pouvez pas réclamer que vos propositions soient étudiées et refuser de les défendre. Quels avantages à ne pas y être ? Cette concertation se serait faite sans nous, mais elle se serait faite. Cette table ronde existe, que l'on y soit ou pas. Cependant, il ne faut pas être dupe : nous avons eu beau obtenir un groupe de travail sur les problèmes liés à Pole emploi, force est de constater que les signataires de l'accord ne veulent pas revenir sur leur position tout en disant qu'ils veulent bien regarder les nôtres.

Dans la lettre d'Avignon adressée à Manuel Valls et signée par un grand nombre d'organisations du secteur il est écrit « nous demandons que des négociations débutent dès septembre et qu'un calendrier de cette remise à plat soit adopté et garanti par le gouvernement Valls pour aboutir à un accord en décembre », puis « si l'ouverture des négociations n'était pas actée, ce serait une nouvelle fin de non-recevoir à notre rencontre et nous saurons y répondre ».

Après cette table ronde, on peut dire que les experts (Mathieu Grégoire, JP Guyot, et l'unedic) vont étudier les propositions mais il n'y a de fait pas de calendrier de négociations puisque les signataires ne comptent pas renégocier. Comme l'a dit la CFDT lors d'un débat à Avignon, la prochaine négo est pour 2016, pas avant.

Force est de constater que notre poids a beau être réel sur le terrain, il est minime à l'intérieur puisque nous ne sommes pas décisionnaire. Nous le savions, et les syndicats signataires nous le disent en rappelant que l'accord est de leur responsabilité, pas de celle du gouvernement, encore moins celle des syndicats ou associations estimés « non représentatifs ».

Nous devons faire savoir haut et fort que nos propositions doivent être soutenues. Sans ce soutien indispensable, nous n'avons aucune chance, absolument aucune, d'aboutir à un accord satisfaisant.

L'ouverture des négociations n'étant pas actée, la lutte doit être forte pour obtenir des garanties de résultat.